

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

En tant qu'évaluateur, vous serez appelé à évaluer des propositions de recherche qui contiennent des renseignements confidentiels pour le Conseil canadien sur l'apprentissage. Nous vous demandons de prendre l'engagement :

1. de conserver et protéger le caractère confidentiel de ces renseignements;
2. de vous interdire et d'interdire à quiconque d'utiliser ces renseignements ou toute partie de ceux-ci, y compris les notes, résumés ou autres documents éventuellement rédigés par vous et dérivés de votre examen ou de votre évaluation des propositions, sauf dans le cadre de votre examen;
3. de ne pas divulguer ni autoriser la divulgation de tous renseignements contenus dans les propositions;
4. de ne pas révéler à quiconque hors du CCA la mission d'examen qui vous est confiée, ni les renseignements contenus dans les propositions, sans le consentement écrit explicite du CCA;
5. de restituer au CCA sur-le-champ et sur demande chaque proposition et tous documents reliés, sans en conserver de copies ni d'extraits;
6. d'informer sans délai le CCA dès la découverte de toute utilisation ou divulgation non autorisées des renseignements, et de coopérer avec le CCA dans toute la mesure du raisonnable pour aider le CCA à recouvrer la possession des renseignements.

Si vous ou toute personne à qui vous transmettez une proposition conformément à nos conventions est légalement astreinte à divulguer toute partie de son contenu, il est entendu par le CCA qu'une telle divulgation ne constitue pas une inobservation de la présente convention, à condition que vous avertissiez le CCA sur-le-champ afin que le CCA puisse, s'il l'estime nécessaire, demander une ordonnance de non-divulgation ou se prévaloir de tout autre recours. Vous consentez à ce que le CCA recoure à une ordonnance de non-divulgation ou à toute autre mesure appropriée que le CCA pourrait prendre afin d'empêcher la divulgation au public de tout ou d'une partie des renseignements en question.